



Protection de la Côte Chalonnaise

Association loi 1901

www.protectioncotechalonnaise.fr

E D I T O R I A L

PRAXYVAL, ce n'est pas fini !

Avec nos vœux pour 2011, c'est le message que nous voulons vous faire passer.

L'industriel n'a jamais eu l'intention d'abandonner son projet de traitement de déchets industriels et ménagers dangereux sur la commune de Givry. Au cours des deux dernières années, il a essayé de faire diversion et de nous « endormir », comme vous le verrez à la lecture des articles de ce bulletin. Mais, après deux années de silence, et après avoir changé d'avocat, il s'est de nouveau manifesté en octobre 2010 par l'envoi d'un mémoire au Tribunal Administratif de Dijon. Ce mémoire n'apporte rien de nouveau et le projet reste inacceptable et dangereux pour nos communes.

Depuis, le Tribunal a décidé de clore l'instruction le 15 février 2011, mais la date d'audience n'est pas encore fixée.

Nous sommes donc dans une phase décisive. Il convient, plus que jamais, de se remobiliser et de réagir énergiquement.

C'est ce que notre association fait en coopération avec les trois autres requérants : la municipalité de Givry, l'Union des Producteurs de Vin de Givry et la CAVB (Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne).

Nos équipes, scientifique et juridique, travaillent étroitement avec notre avocat, Maître BRARD, pour répondre à PRAXYVAL. Notre équipe de communication vous tient au courant et organise les manifestations auxquelles vous êtes TOUS invités à participer, et qui montreront la détermination des citoyens de nos communes à empêcher l'irréparable ! Il s'agit de défendre l'intérêt général et la prospérité de la Côte Chalonnaise.

Notre action s'inscrit dans le cadre d'un développement durable raisonnable et raisonné. Celui-ci impose des économies d'énergie et de matériaux. Dans cette perspective, des représentants de PCC ont récemment participé à une soirée d'information et de débat sur les éoliennes à Cluny. La récupération et le traitement des déchets font également partie de ce processus. Mais ce traitement de déchets industriels et ménagers dangereux doit lui aussi respecter l'environnement. Or, PRAXYVAL propose un ensemble de procédés techniques non fiables et potentiellement dangereux. Son projet comporte plus de risques et d'inconvénients que d'avantages en termes de développement durable.

Il est inconcevable qu'une telle installation voie le jour dans l'environnement des vignes de Givry et du pôle Santé de Dracy-le-Fort. C'est le sens de notre message. Dès le départ, la population de nos communes s'est sentie flouée, et la confiance ne reviendra qu'avec l'abandon de ce projet. Nous comptons vivement sur votre soutien et votre participation active pour assurer le succès de notre combat.

Tous nos meilleurs vœux pour l'année 2011 !

Jean-Pierre MABILON, Président

Implantation d'éoliennes en Saône-et-Loire ?

C'est un débat aux multiples facettes qui nous intéresse tous. Les Grenelles de l'environnement ont lancé un grand nombre de projets, entre autres éoliens, pour remplacer jusqu'à 25 % des énergies fossiles dans les dix prochaines années. Le sud de notre département est concerné.

Sans être systématiquement contre le développement de nouvelles sources d'énergie, plusieurs associations demandent que ces projets soient étudiés à fond avant le passage à l'action. Par exemple :

Les vents sont-ils suffisants dans notre région, en force et en fréquence, pour animer ces machines ? En effet, la carte des vents montre que la Bourgogne est une zone faiblement ventée.

La taille des éoliennes (parfois plus de 150 m de haut, un socle de béton de 1000 à 1500 tonnes nécessitant des voies d'accès à grand gabarit) ne risque-t-elle pas de perturber fortement les équilibres de la faune et de la flore environnantes ?

L'irrégularité des vents nécessite une capacité adjointe de production d'énergie (genre turbine à gaz) pour maintenir un niveau constant d'énergie apportée dans le réseau. Ceci entraîne une très forte augmentation du coût du kilowatt éolien. L'avantage comparatif par rapport aux énergies fossiles est-il encore favorable à de telles implantations ?

Les installations actuellement en service perturbent le voisinage par leur bruit, de jour comme de nuit. Est-ce supportable ?

Ces énormes machines sont-elles compatibles avec nos paysages riches en architecture romane qui attirent tant de touristes ?

Certaines associations, telles l'APVLC (Association de Protection du Val Lamartinien et du Clunisois) et SauveCluny3G, se sont mobilisées pour informer les populations concernées et réfléchir au bien-fondé de ces implantations. Elles ont tenu une réunion d'information à Cluny en décembre dernier, et d'autres sont prévues.

Tenons-nous informés sur ces projets, avant d'être mis devant le fait accompli. Pesons le pour et le contre et donnons nos avis avant les démarrages des chantiers, car nous pouvons et devons participer aux choix essentiels de l'avenir de notre environnement.

Historique PRAXYVAL

Après le jugement en référé suspension de l'autorisation

Souvenez-vous :

Le **16 février 2009**, le Tribunal Administratif (TA) de Dijon suspendait l'arrêté préfectoral du 01 août 2008 autorisant PRAXYVAL à exploiter un Centre de transit, tri, regroupement, prétraitement et traitement de déchets industriels et ménagers dangereux à Givry !

En **mars 2009**, PRAXYVAL présentait au TA un mémoire détaillé pour le jugement au fond, lequel doit trancher sur l'annulation ou le maintien de l'arrêté préfectoral. Notre association PCC, associée aux 3 autres requérants, Mairie de Givry, Union des Producteurs de Vin de Givry et CAVB, répondait par un mémoire argumenté mi-avril 2009. A l'époque, toutes les parties convenaient qu'un jugement au fond rapide était dans l'intérêt de tous, en premier lieu celui de l'industriel qui le sollicitait. Chacun attendait donc que M. le Préfet produise également un mémoire pour défendre la position des services de l'Etat sur le fond du dossier.

Mais ... ô surprise ... silence-radio de nos adversaires pendant plusieurs mois !

En **novembre 2009**, les 4 requérants par la voie de leur avocat, Maître BRARD, faisaient part de leur étonnement auprès du TA et demandaient à M. le Préfet de préciser sa position.

En **décembre 2009**, M. le Préfet soumettait un mémoire sur le fond au TA. En accord avec leur avocat, les 4 requérants décidaient alors de présenter au nouveau président du TA (nommé à l'été 2009) un mémoire récapitulatif et en réponse au mémoire de M. le Préfet. Ce mémoire était déposé le 05 mars 2010.

Mais ensuite ... ô surprise ... silence-radio de nos adversaires pendant plusieurs mois !

Finalement, après des mois de silence (19 en tout !), PRAXYVAL soumettait un nouveau mémoire (technique) auprès du TA le 12 octobre 2010. Du fait des grèves, les requérants ne recevaient copie de ce mémoire que le 27 octobre 2010. Simultanément le TA fixait la date d'audience du jugement au fond au 07 décembre 2010. Cela nous laissait extrêmement peu de temps pour répondre de manière précise et approfondie au mémoire de PRAXYVAL (40 pages). Les 4 requérants demandaient donc un report de la date d'audience, ce qui nous était accordé par le TA, nous donnant le temps de finaliser notre mémoire en réponse. Ainsi, la date de clôture d'instruction, à partir de laquelle, en principe, plus aucun mémoire ne sera pris en considération, est fixée par le TA au 15 février 2011. La nouvelle date d'audience n'est pas encore fixée, mais sera postérieure, et nous vous tiendrons bien sûr au courant dès que nous la connaîtrons.

Incendie de l'usine Leledy Compost à Allériot

Qui joue avec le feu ?

Suivant l'article publié dans le Journal de Saône-et-Loire du 4/10/10, le dimanche 3 octobre c'est un témoin qui a prévenu les pompiers de Chalon de l'incendie qui consumait le compost entreposé à l'usine d'Allériot. Il a fallu 15 personnes pour venir à bout du sinistre qui n'a pas fait de blessé, ni touché les bâtiments. Le feu qui commençait à se propager dans le sous-bois adjacent a été maîtrisé.

Sur le site internet de l'usine Leledy, dans la rubrique QSE (qualité sécurité environnement), la direction s'engage à « Améliorer notre prévention des accidents et incendie ». Ce document daté de 2006 n'a pas permis d'éviter l'incendie. On peut s'interroger sur plusieurs points :

- 1 - L'absence de déclenchement d'alarme auprès des personnels d'astreinte
- 2 - Le déclenchement de l'incendie au mois d'octobre. Si ces incendies se produisent quelquefois dans les usines de compostage, c'est toujours durant les mois chauds
- 3 - Le départ du feu le dimanche, alors le personnel de l'usine est absent

Le JSL conclut son article en évoquant le cisailage du grillage qui pourrait laisser supposer une origine criminelle. Depuis aucune information sur cette piste.

La situation n'est pas sans présenter quelques similitudes avec l'incendie qui détruisit une partie de l'usine Praxyval en mars 2008. C'était aussi un dimanche et la piste criminelle avait été aussitôt évoquée. Le coupable n'a jamais été retrouvé.

Un Sujet Brûlant :

BOURGOGNE RECYCLAGE, PRAXYVAL, LELEDY COMPOST

Trois incendies au sein du même groupe.

A chaque fois, le discours est le même :

On prend toutes les précautions, on respecte les dernières normes de sécurité ...

Abandon du site de Givry :

Des leurres pour endormir les opposants

Un nouveau lieu d'implantation a été évoqué pour Praxyval. Le site retenu serait Ruffey-lès-Beaune, où le groupe Bourgogne Recyclage possède déjà une usine de collecte de déchets ménagers. La validation du projet devait intervenir fin de l'année 2010. Aucune nouvelle ne nous est parvenue à ce jour.

Les locaux acquis par Praxyval sur Givry sont, depuis plusieurs mois, proposés par une agence immobilière. Une grande banderole annonce « locaux disponibles ». A ce jour aucun acquéreur ne semble avoir été retenu.

Autant de signes qui semblent nous dire que l'industriel songe à abandonner le site de Givry. Les faits sont tout autres, le dossier remis au juge pour le jugement sur le fond ne laisse aucun doute sur la volonté de Praxyval de s'implanter à Givry.

L'utilisation de ces leurres semble bien n'être qu'un écran de fumée destiné à faire retomber la pression et démobiliser les opposants au projet.

A L'EST, RIEN DE NOUVEAU

Le mémoire déposé en octobre 2010 par le nouvel avocat de PRAXYVAL, pour le projet d'implantation d'une installation de traitement de déchets industriels et ménagers dangereux à l'Est de GIVRY, n'apporte rien de nouveau au fond.

Certes, il s'agit d'un nouveau cabinet d'avocats, sans qu'on sache pourquoi PRAXYVAL a abandonné le précédent, pourtant renommé sur la place de PARIS. Certes la formulation a changé et de nouveaux chapitres cherchent encore à montrer le bien-fondé de la démarche de PRAXYVAL, ainsi que la pertinence du décret d'autorisation préfectorale, suspendu par le jugement en référé. En vain.

En effet, l'argumentation s'appuie toujours sur les mêmes éléments erronés et refuse de reconnaître la dangerosité de ce projet pour notre environnement. La proximité des habitations ne compte pas ; la multiplicité des déchets dangereux traités sur le site, et pis encore leurs mélanges dans l'installation, sont balayés d'un revers de manche ; la totale insuffisance des moyens d'analyses et de tests des déchets entrants est ignorée ...

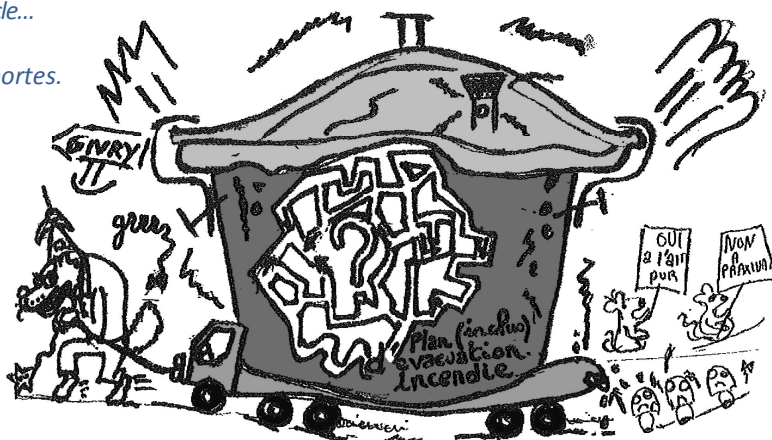
Ce mémoire en outre poursuit la confusion quant aux procédures d'exploitation et aux réponses techniques apportées en riposte aux objections que nous avons déjà énoncées. En effet, non seulement il soutient les données chiffrées initiales de PRAXYVAL, puis celles, déjà différentes, présentées par le précédent cabinet d'avocat, mais il en propose de nouvelles, sans se soucier des contradictions qu'elles apportent par rapport aux affirmations premières. Sans parler des propositions abracadabrantesques de solutions pour éviter certaines pollutions de l'air, dénoncées dès le début de l'affaire et enfin reconnues.

A l'Est donc, rien de nouveau, pas plus dans l'attitude de PRAXYVAL que dans le mémoire de son nouvel avocat. Pour nous, ce projet reste dangereux pour la population et ses activités, inadapté à notre environnement humain et économique, et préjudiciable pour l'avenir de nos villages. Alors restons mobilisés pour faire valoir la raison et l'intérêt général.

Le retour de PRAXYVALOUP

*Autour de l'usine à gaz, les ronciers ont poussé ;
Claire Orbize, bien que transie, continue de couler.
Mais, nous le savions, la cocotte sur nos têtes pesait comme un couvercle...
Ainsi, ce jour,
Une patte blanche et bien javellisée frappe lourdement à nos portes.
Le Toc-toc, creux, n'est pas familier qui
Résonne, comme une sentence glaciale.
La voix est suave, mais doucereusement animale.
L'haleine est fraîche, par trop ammoniacale.
La langue se purlèche et se voudrait amicale :
« C'est pour vous présenter mon mémoire...
Mon gris mémoire avec plein de recettes environnementales,
Secrètes et expressément préparées,
Pour ma toute nouvelle cocotte ! ps' chuut à c.o.v. »*

*Deux ans de disette et pas de déchets à dévorer.
Est-ce l'hiver et ses grands froids qui font qu'enfin
Praxyval sort du bois où il s'était terré ?*

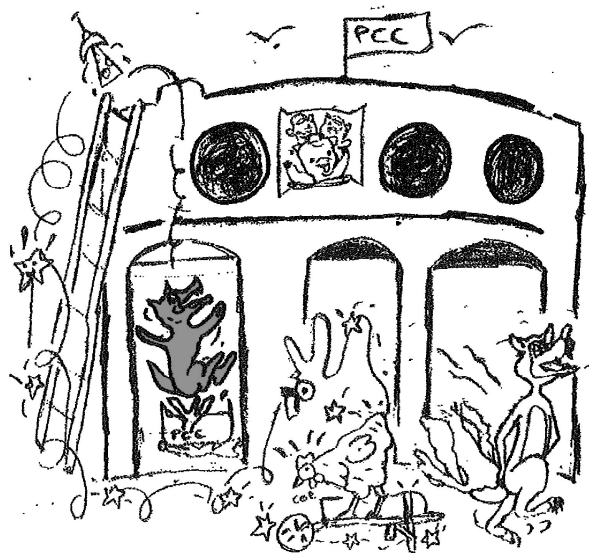


*Nous savions tous que la partie n'était pas encore gagnée,
Preuve en est : le loup était bien embusqué, il a les crocs,
S'est refait un look, la raie bien sur le côté,
Revu ces théorèmes pour mieux nous asphyxier.*

*Mais nous sommes préparés, et nos poumons ne sont pas encore atrophiés.
Entendez-vous, c'est la marmite que font bouillir 3 petits cochons combattants,
Et le souffle de l'air pur de toute une population attise les charbons.*

*La Halle Ronde, alors se met à chanter...
Qui craint le Praxyvaloup, c'est pas nous, c'est pas nous,
Qui craint le Praxyvaloup, c'est pas nous, ouh, ouh !*

*Qu'on se le dise,
Nous sommes coriaces et plus que jamais déterminés,
A ne pas nous laisser dévorer.*



Donnons-nous les moyens de notre combat !

Cette seconde phase de notre combat pour préserver notre environnement et notre avenir exige les mêmes moyens que ceux qui nous ont permis de gagner le jugement en référé :

1 / Il nous faut les moyens financiers à la hauteur de notre ambition. Pour cela, vous pouvez y contribuer de trois manières :

- Régler votre adhésion 2011 sans tarder *
- Faire un don à l'association, en plus de votre cotisation **
- Convaincre vos ami-e-s d'adhérer et de faire un don

2 / Les moyens financiers sont indispensables : ils ne suffisent pas ! Il nous faut être encore plus nombreux à manifester notre volonté. Pour cela, vous pouvez y contribuer de trois manières :

- Participer à toutes les manifestations publiques et pacifiques que PCC organisera en temps voulu
- Faire venir tous vos amis à ces manifestations
- Donner un coup de main pour l'organisation de ces manifestations en salle ou sur la voie publique.

L'UNION est notre FORCE

* cotisation 2011 de 10 € (voir bulletin d'adhésion ci-dessous)

** déductibles de vos impôts dans la proportion de 66 % dans le cadre de la loi de finances 2011

Cadana Dry

Le nouveau mémoire fait allusion à une installation suisse dont l'existence et le fonctionnement montreraient la pertinence du projet Praxyval.

Renseignements pris, le projet que nous refusons ressemble à l'installation suisse comme la fée Carabosse ressemble à la Belle au Bois Dormant :

Installation très éloignée de toute habitation et sans préjudice économique et environnemental pour les activités avoisinantes, déchets traités dans l'évaporateur en nombre et en volume très limités, étanchéité totale lors des déchargements, moyens d'analyses et de tests dix fois supérieurs à ceux qu'avait envisagés Praxyval ...

Bref, la comparaison vaut celle du Cadana Dry : « ça y ressemble, mais ça n'a rien à voir avec la précision suisse ! »



Renseignements pratiques

Pour contacter l'association :

Téléphone : 06 48 36 08 80

Adresse postale : Mairie 71640 GIVRY

Site internet :

www.protectioncotechalonaise.fr

Président : J-P Mabilon

Secrétaire : JM Charles

Trésorière : D. Selle

Trésorier adjoint : B. Ginglinger

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Cp : _____ Ville : _____

e-mail : _____

téléphone : _____

solicite mon adhésion à l'association «Protection de la Côte Chalonnaise»

en qualité de : membre actif : cotisation 10,00 euros membre bienfaiteur : cotisation 10,00 euros + don (montant libre) : euros

Bulletin à retourner, accompagné du règlement à l'ordre de «Protection de la Côte Chalonnaise» à : M^{me} D. SELLE trésorière 2 rue des Jardins de Simplecour 71640 GIVRY ou M. B. GINGLINGER trésorier adjoint 21 allée des Marronniers 71640 DRACY